La mairie LR d'Aulnay-sous-Bois Bruno Beschizza perd en justice une seconde fois pour opacité sur le financement d'associations islamistes

14/12/2018 à 22h45

Le jugement est d'autant plus problématique pour la mairie qu'il souligne l'entrave pour obtenir les informations sur le financement municipal des associations qui ont fait la promotion du salafisme. Or, c'est pour avoir dénoncé ce financement, qu'Hervé Suaudeau, co-directeur de publication de MonAulnay.com, est aujourd'hui poursuivi en diffamation – avec les moyens municipaux – par le maire. Le blogueur soulignait la contradiction entre les discours nationaux de Bruno Beschizza, très sévères avec l'islamisme, et sa politique locale de financement massif d'associations ayant notamment invité des prédicateurs radicaux controversé jusque dans la presse nationale.

Le Tribunal Administratif de Montreuil vient d'annuler la décision de refus de communication par la Mairie d'Aulnay-sous-Bois de pièces démontrant le financement municipal controversé aux associations EMJF et ECM (aujourd'hui remplacée par LNA). La décision lue en audience le 6 décembre 2018, souligne les entraves successives, durant 14 mois, qu'a mis en place l'exécutif municipal pour fuir la transparence sur ce sujet. La mairie de Bruno Beschizza n'a en effet commencé à envoyer des documents qu'une fois le recours au tribunal administratif lancé. Pire, elle a même été jusqu'à recruter une fois de plus son prestigieux cabinet d'avocat

pour rédiger deux longs mémoires en justice écrivant notamment la fausse information que « le requérant a obtenu satisfaction » pour éviter de donner des copies de simples documents de financement votés en conseil municipal. À l'audience, la défense du maire jurait finalement qu'ils allaient envoyer au juge les documents manquants. Le juge a fait cette cinglante réponse : « ce n'est pas à moi qu'il faudrait envoyer ces documents, mais à M. Suaudeau ».

aulnaycap.com